

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Le camping La Michenotière accepte les réservations d'emplacements et de locatifs sous les conditions suivantes :

- La réservation est définitive au retour du contrat signé par la direction du camping.
- Le contrat de réservation d'emplacement nu et de locatif, dûment complété et signé, sera accompagné d'un règlement de 30% du montant total du séjour à titre d'acompte, (bien entendu déductible du montant du séjour), de 23 € de frais de dossier pour une réservation à la semaine, ainsi que 20 € du forfait annulation si vous y souscrivez. Le solde du séjour, les taxes de séjour sont à régler le jour de votre arrivée, pour les locatifs, et la veille du départ pour les emplacements.
- Location hébergement : Lorsque le séjour a commencé, et en cas de départ anticipé, pour quelques raisons que ce soit, il n'y a aucun remboursement possible.
- Location d'emplacement : Lorsque le séjour a commencé, et en cas de départ anticipé, la totalité du séjour réservé sera due au camping.
- La location d'hébergement à la semaine en juillet et août s'effectue du samedi 16 h au samedi 10 h.
- Le tarif appliqué pour une location à la nuitée du 07/07 au 25/08 2012 est calculé au prorata du nombre de nuits réservées sur la base du tarif semaine.
- La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
- Le camping doit être avisé de tout retard afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il restait sans nouvelles 24 h après la date prévue de votre arrivée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.
- La direction du camping se réserve le droit de changer l'emplacement indiqué sur le contrat de réservation, et ce jusqu'au jour de votre arrivée.
- Lors de la réservation, des demandes particulières peuvent être formulées par le client (sur la proximité d'hébergement, orientation de l'hébergement, etc.). Toutefois, même si La Michenotière s'engage à apporter une attention particulière à ces demandes, nous ne pouvons garantir de les satisfaire.
- Pour les locations, une caution de 200 € est demandée le jour de votre arrivée pour couvrir les éventuels dégâts matériels ainsi qu'une caution de 70€ pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location. Un contrôle est réalisé dans chaque location avant votre arrivée. Nous vous remettons à votre arrivée une fiche de contrôle à remplir soigneusement et à nous remettre dans les 24 h. A votre départ, nous vous demandons de lire attentivement les consignes affichées dans votre mobil home et de les respecter (dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, laisser la vaisselle propre, faire le ménage...). Le camping contrôlera votre location après le départ. Les cautions, par chèque, seront restituées par courrier sous 8 jours et les numéros de carte bancaire seront effacés automatiquement. En effet, en raison d'un grand nombre d'arrivée et de départ au même moment, l'état des lieux ne pourra être effectué en votre présence.
- Au commencement de votre séjour, vous êtes soumis au règlement intérieur du camping. Celui-ci est affiché en permanence et peut vous être envoyé sur simple demande.
- Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping à utiliser, sur tout support, les photos et les vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.
- Animaux : A l'entrée, dans l'établissement, la carte de tatouage et le certificat de vaccination antirabique des chiens et des chats, qui devront être porteurs d'un collier, seront obligatoirement présentés. Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de 1ERE CATEGORIE « chiens d'attaque » (Pit-bulls) sont INTERDITS. Les chiens de 2EME CATEGORIE « de garde et de défense » (ROTTWEILLER ET TYPES...), devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (Article 211-5 du C.R.). Les chiens et autres animaux ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- L'assurance responsabilité civile est obligatoire.
- En cas de déclaration inexacte du demandeur sur quelque point que ce soit, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
- Le tribunal compétent en cas de litige est le tribunal de grande instance des Sables d'Olonne.

Conditions d'annulation

- La souscription au forfait annulation est recommandée. Son montant de 20€, est payable intégralement et uniquement lors de la réservation.
- Il prend en charge le remboursement des sommes versées, hors frais de dossier et forfait annulation, dans les cas suivants :
 - * Accident, maladie, hospitalisation ou décès de l'assuré, de son conjoint, des descendants et ascendants.
 - * Préjudices graves, nécessitant la présence de l'assuré le jour du départ, dus à un vol, un incendie ou à des éléments naturels atteignant la résidence de l'assuré.
- La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des éléments énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.
- Tout séjour commencé est dû en totalité.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter tout malentendu. Nous vous remercions pour votre confiance. L'équipe de la Michenotière.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS

The campsite accepts lot reservations and rentals under the following terms and conditions :

- The reservation is definitive on the return to the contract signed by the direction of the campsite. The contract of reservation of naked place and renting, duly completed and signed, will be accompanied with a regulation of 30 % of the total amount of the stay as deposit, (naturally deductible from the amount of the stay), as 23 € of set-up fees for a reservation weekly, as well as 20 € of the fixed price cancellation if you sign to it. The balance of the stay, the tourist taxes are to be settled the day of your arrival, for the renting, and the day before the departure for places.
- Rent accommodation: when the stay began, and in case of early departure, for however reasons it is, there is no possible refund.
- Rent of place: when the stay began, and in case of the early departure, the totality of the reserved stay will be due to the campsite.
- The rent of accommodation weekly in July and August is made of Saturday, 16 a hour in Saturday, 10 a hour.
- The price list applied for a rent to the overnight stay of 07/07 in 25/08 2012 is calculated in proportion to the number of nights reserved on the basis of the price list week.
- The rent is personal, it is forbidden by sous to rent or to give up the place to a third.
- The campsite must be informed about any delay to keep your rent. The administrator saves himself the possibility of having the place if he stayed without news 12 pm after date planned by your arrival. The made regulations will not be paid off.
- The direction of the campsite reserves the right to change the place indicated on the contract of reservation, and it until the day of your arrival.
- During the reservation, particular demands can be formulated by the customer (on the nearness of accommodation), orientation of the accommodation, etc.). However, even if Michenotière makes a commitment to bring a particular attention on these demands, we cannot guarantee to satisfy them.
- For the rents, a 200-€ pledge is asked the day of your arrival to cover the possible damage to property as well as a 70€ pledge to cover possible expenses of n cleaning at the end of rent. A control is realized in every rent before your arrival. We put back to you upon your arrival an index card of control to be carefully filled and to put back us within 12 pm. In your departure, we ask you to read attentively the orders posted in your mobil home and to respect them (de-ice and clean the refrigerator, leave the appropriate(clean) dishes(crockery), do the housework). The campsite will check your rent after the departure. Pledges, by check, will be restored by mail under 8 days and the numbers of bank card will be automatically erased. Indeed, because of a large number of arrival and departure at the same moment, the inventory of fixtures cannot be made in your presence.
- At the beginning of your stay, you are subjected to the internal regulation of the campsite. This one is permanently shown and can be sent to you on simple demand.
- Right in the image: you authorize expressly and without counterpart, the campsite to use, on any support, photos and videos of you or your children who could be taken during your stay, for the advertising needs of the campsite.
- Animals: in the entrance, in the establishment, the card of tattoo and the certificate of antirabies vaccination of dogs and cats, which will have to be carrier of a necklace, will be necessarily presented. According to the article 211-1 of the rural code, and to the decrees and the ministerial decrees of application, the dogs of 1st CATEGORY "attack dogs" (Pit-bulls) is FORBIDDEN. The dogs of 2EME CATEGORY " of guard(guarding,nurse) and defense " (ROTTWEILLER AND TYPIFY), must be muzzled and kept on a lead by a person major (Article 211-5 of the C.R.). Dogs and other animals must not be left free, nor even locked in the absence of their masters(teachers) who are legally responsible there.
- The third-party insurance is compulsory.
- In case of inaccurate statement(declaration) of the plaintiff whatever point it is, the present contract will be cancelled by rights and the paid sums will remain acquired in the campsite.
- The competent court in case of dispute is the county court of Sables d'Olonne.

Conditions of cancellation

- The subscription at fixed rate cancellation is recommended. Its 20€ amount, is payable entirely and only during the reservation.

- It takes care of the refund of the paid sums, except set-up fees and fixed price cancellation, in the following cases:

* Accident, disease, hospitalization or death of the insurant, his spouse, the descendants and the ascendants.

* Grave damages, requiring the presence of the insurant the day of the departure, due to a flight, a fire or in natural elements reaching the residence of the insurant.

- The guarantee cancellation stops its effects from the beginning of the rent and would not know how to intervene if one of the elements enumerated above occurred during the stay.

Any begun stay is altogether due.

- No reduction will be granted in the case of delayed arrival or early departure.

This precision was necessary to avoid any misunderstanding. We thank you for your confidence. The Michenotière Staff.